

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 08.09.2025 / 03

LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Absents sans pouvoirs : 28

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 08 SEPTEMBRE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 01 septembre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécenre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme HAYS Edwige
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mme Estelle PLANCHON
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Didier LALLIER, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Mireille DROUET
- Mme Colette FONTAINE
- Mr Christophe LERNER

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Pauline DOLIGEZ
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Daniel HOULLEMARE
- Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Isabelle VAN DER TUIJN est désignée secrétaire de séance.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU
CALVADOS CONCERNANT LA MISSION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE
DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

En vertu des dispositions de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

L'ACFI a pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de

nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion du Calvados propose ce service aux collectivités et établissements n'ayant pas d'ACFI, depuis le 13 février 2012.

Le Conseil Municipal devra décider :

- De confier au Centre de Gestion du Calvados le soin d'assurer la mission d'inspection en Santé et Sécurité au Travail, à compter du 1^{er} Octobre 2025
- D'accepter les termes de la convention (ci-jointe) et d'inscrire au budget le montant prévisionnel de cette mission,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confie au Centre de Gestion du Calvados le soin d'assurer la mission d'inspection en Santé et Sécurité au Travail, à compter du 1^{er} Octobre 2025
- Accepte les termes de la convention (ci-jointe) et d'inscrire au budget le montant prévisionnel de cette mission,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 09 septembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250908-2025-09-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2025